

Digue de la Nonette (août 2020)

DE CRUE ET D'EAU

LA LETTRE DE L'ENTENTE OISE-AISNE

Édito



Après deux années de période transitoire au titre de la GEMAPI et de structuration de la gouvernance, l'Entente passe un nouveau cap dans sa représentativité. Les élections municipales, puis aux conseils communautaires, viennent faire évoluer la gouvernance : de nouveaux élus

ont été désignés pour siéger au comité syndical de l'Entente. Nous les accueillerons avec plaisir lors de la séance d'installation de notre assemblée délibérante le 13 octobre prochain.

Cette nouvelle lettre semestrielle vient détailler l'activité de l'Entente, territoire par territoire, avec un focus particulier sur les travaux en cours des digues de la Nonette, à Senlis. Ce chantier, de près de 1,2 million d'euros HT, était particulièrement attendu et a pu être engagé grâce à la ténacité de l'Entente et de ses partenaires, dans un contexte de transfert

de compétence et de contraintes particulières liées au site paysager et au déversoir classé monument historique.

Dans cette lettre, nous avons également intégré quelques données synthétiques autour des compétences, des missions et des finances, pour apporter un éclairage pédagogique destiné aux nouveaux élus qui seront amenés à élaborer les activités de demain de l'établissement.

Malgré la période de confinement, les services de l'Entente ont poursuivi leur activité. J'espère que ce document permettra à chacun de bien appréhender nos missions et les opérations portées sur les différents territoires.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

SOMMAIRE

- 2-3 Point gouvernance & finances
- 4 La stratégie de bassin
- 5 La gestion des ouvrages
- 6-13 Les territoires
- 14 La collectivité

À la une

■ Digue de la Nonette (60) :

**les travaux
avancent
à bon rythme**

>>> PAGE 7 & 8



SITE INTERNET :
oise-aisne.net

COURRIEL :
entente@oise-aisne.fr

TELEPHONE :
03 44 38 83 83

 FACEBOOK :
@EptbOise

 TWITTER :
@EptbOise

Élections

Vers un renouvellement du comité syndical de l'Entente

Suite au renouvellement des conseils communautaires consécutivement aux élections municipales, la séance d'installation du comité syndical de l'Entente Oise-Aisne se déroulera le 13 octobre prochain.

Le comité syndical verra sa composition partiellement renouvelée : les représentants des départements conservent leur siège, mais de nouveaux représentants viendront siéger pour le compte des 26 EPCI membres de l'Entente. Nous leur souhaitons la bienvenue.

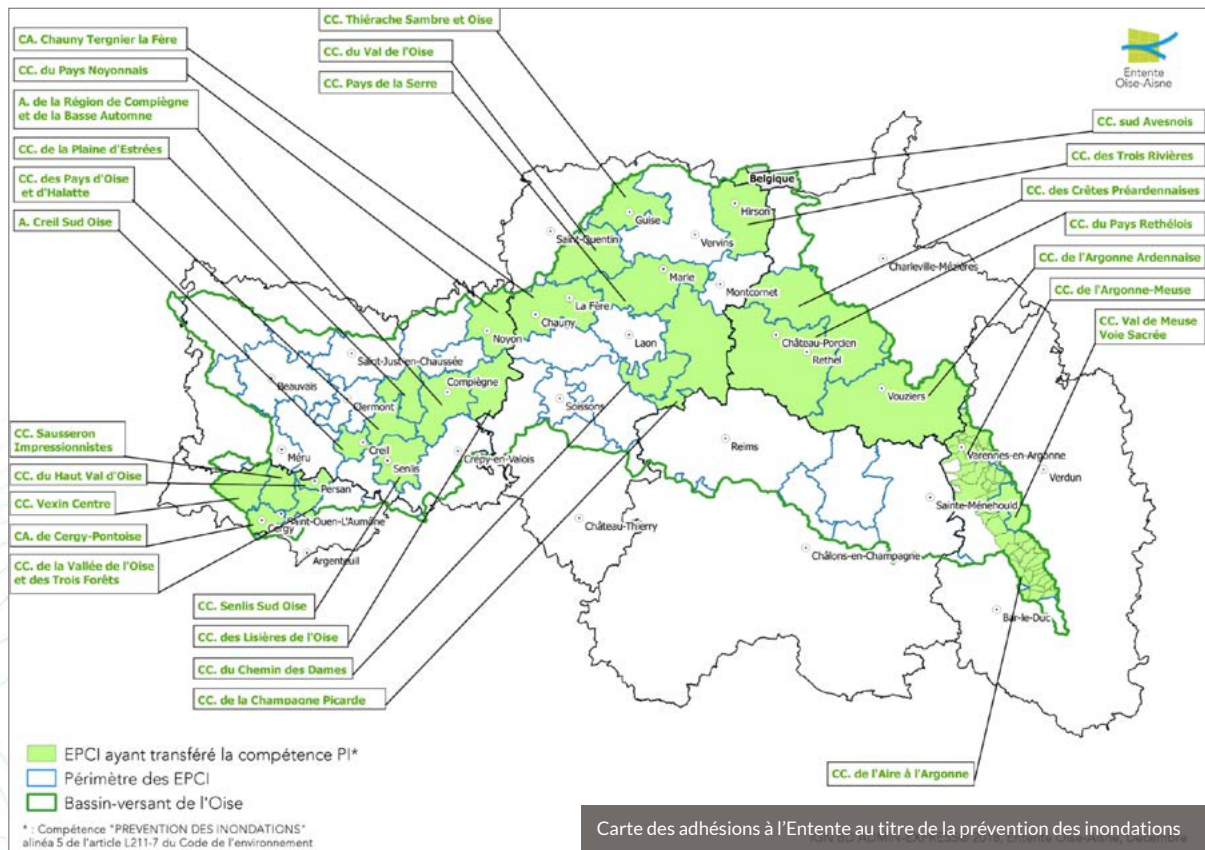
Lors de la séance, les membres procéderont à l'élection du président, des deux vice-présidents, et de huit présidents de commissions hydrographiques sur les douze commissions existantes (quatre présidents sont conseillers départementaux et conservent donc leur fonction). Les représentants qui siègent dans les différentes instances (commission d'appel d'offres, commissions locales de l'eau des SAGE,...) seront également élus. ■



Séance du comité syndical à Laon, à l'Hôtel du Département

Les membres de l'Entente

L'Entente Oise-Aisne est composée de 31 collectivités adhérentes, soit 5 départements et 26 EPCI. Elle est compétente en prévention des inondations sur 7438 km², soit 44% du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne. La population représentée au titre de cette compétence est de 820.350 habitants soit 41% de la population du bassin.



l'essentiel sur l'entente...

[+ d'infos sur les membres et la collectivité](#)



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site web de l'Entente Oise-Aisne : oise-aisne.net



Statuts

Rappel des compétences

L'Entente Oise-Aisne intervient conformément aux dispositions de l'article L211-7 du Code de l'environnement au titre des compétences suivantes :

- La prévention des inondations (PI, item 5°)
- La maîtrise des eaux de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (partie de l'item 4°, à l'exclusion de la maîtrise des eaux pluviales)
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques (partie de l'item 12°, à l'exclusion de

la protection de la ressource en eau).

- La gestion des milieux aquatiques (GEMA, items 1°, 2°, 8°)

[+ d'infos sur les compétences / cartographie des adhésions par compétence](#)



Finances

Structure des dépenses

L'Entente investit sur les territoires en études et travaux neufs : sur 100 euros dépensés par l'Entente, 79 euros y ont été consacrés en 2019. Ceci témoigne de l'importance de la capacité d'investissement de la structure, aidée par ses partenaires (voir ci-dessous).

L'année 2019 aura été marquée par deux chantiers conséquents : la réalisation de l'ouvrage d'écrêtement des crues de Montigny-sous-Marle (02), donnant lieu à un décaissement de 5,1 millions d'euros, et le dérasement des seuils Pasteur et Moulin vert à Hirson (02), pour 1 million d'euros.



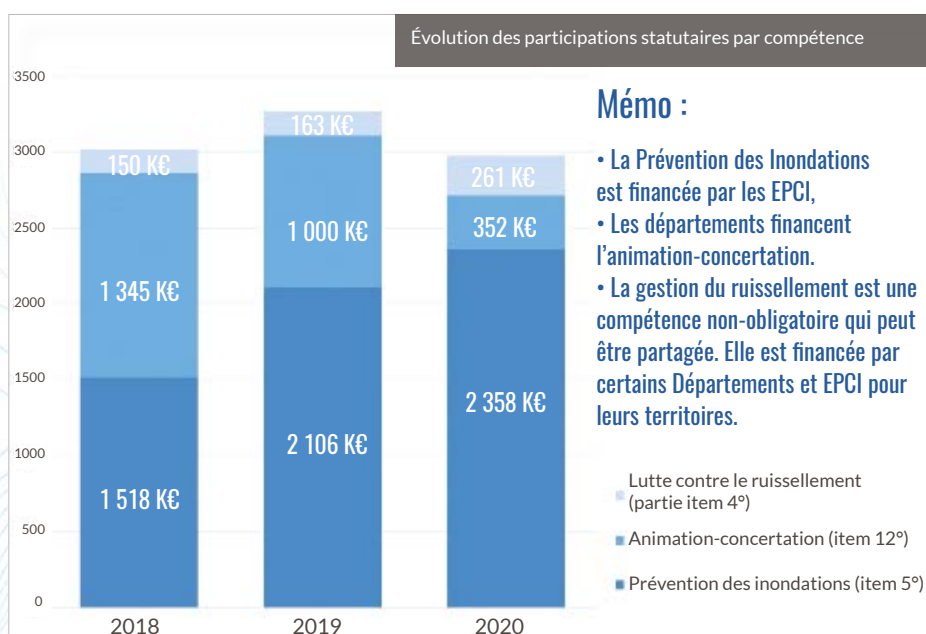
Éclairage sur les ressources

Concernant ses ressources, l'Entente bénéficie des adhésions des Départements (pour la compétence animation-concertation et pour deux départements, pour la gestion du ruissellement) et des EPCI (pour la compétence prévention des inondations, et pour un EPCI, pour la gestion du ruissellement). Elle bénéficie également d'aides de ses partenaires (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat au titre du fonds Barnier, Régions Ile-de-France, Hauts-de-France, Grand Est, Europe) pour son fonctionnement et de subventions dans ses différents projets.

La compétence Prévention des inondations est exclusivement financée par les EPCI membres. Le Comité syndical fixe annuellement le montant de la participation par habitant dans le bassin de l'Oise qui s'applique aux EPCI membres. Conformément aux engagements pris, la cotisation fixée à 3 euros par habitant reste stable depuis 2018.

Le produit issu des cotisations statutaires pour la Prévention des inondations (item 5°) est cependant en hausse, grâce aux adhésions progressives des EPCI. Le montant effectivement collecté est proportionnel à la population dans le bassin de l'Oise représentée par les membres.

[+ d'infos sur les finances de l'Entente](#)
[Le compte administratif 2019 en bref](#)



Mémo :

- La Prévention des Inondations est financée par les EPCI,
- Les départements financent l'animation-concertation.
- La gestion du ruissellement est une compétence non-obligatoire qui peut être partagée. Elle est financée par certains Départements et EPCI pour leurs territoires.

Montigny-sous-Marle Derniers aménagements réalisés

L'ouvrage d'écrêtement des crues de la Serre à Montigny-sous-Marle a été inauguré le 28 novembre 2019. En raison des intempéries, certaines finitions restaient à mener pour parachever les travaux.

Les derniers aménagements du chantier ont repris de mi-juin à début juillet. Les chemins d'accès en crête de digue, à l'amont et à l'aval de la digue, ont été réalisés, ainsi que l'aire à betteraves en craie compactée, en lieu et place de la base de vie de chantier. Les travaux annexes de la ferme de Dormicourt ont également été achevés (mur de protection en enrochement bétonné et quelques aménagements de protection du site) – conformément aux exigences de la Déclaration d'utilité publique. ■



Le barrage de profil et la digue

PAPI d'intention de la Vallée de l'Oise Lancement des premières actions

Malgré le confinement, les réflexions se sont poursuivies pour l'avancement du PAPI d'intention de la Vallée de l'Oise. Deux comités de suivis se sont tenus en visio-conférence, respectivement les 29 mai et 25 juin. La convention-cadre a enfin été signée des différents partenaires (dix signataires) au cours de l'été et les premières consultations des prestataires ont été lancées.

- Réalisation de vidéos pédagogiques de sensibilisation, en « motion design » : le prestataire a été retenu pour un commencement de la mission en octobre. L'avancement des travaux sera présenté lors d'un prochain groupe de travail communication du PAPI.
- **Diagnostic de vulnérabilité de la vallée de l'Oise** : la consultation est en cours pour retenir le bureau d'études qui se chargera de ce diagnostic de la vallée depuis le Chainois jusqu'à la confluence avec la Seine. Le lancement de l'étude, qui se déroulera sur deux ans, est prévu en novembre 2020. Le diagnostic global sera un outil de partage des connaissances, de dialogue et d'aide à la décision, en vue de construire une vision stratégique « aménagement et risque ».

- Étude concernant les Zones d'Expansion de Crues : la consultation est en cours. Elle portera sur l'identification des zones coupées des champs d'expansion des crues sur les grands cours d'eau du bassin de l'Oise. Cette étude de faisabilité technique et financière, devra définir des zones pilotes – idéalement des zones naturelles – dont les plus propices pourront faire l'objet de travaux de reconnexion, afin de retrouver leur rôle de zone d'expansion des crues. Le bénéfice en terme d'abaissement des niveaux d'eau sur les territoires aval à enjeux et sur les petites crues sera également étudié. ■

[+ d'info sur le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise](#)



Une Analyse Coût Bénéfice concernant la digue de Marizelle

L'Entente Oise-Aisne entame une Analyse Coût-Bénéfice concernant les travaux prévus sur la digue de Marizelle. Située sur le domaine public Fluvial, sous gestion de VNF, cette digue doit être remise en état avant son transfert à l'EPCI – donc à l'Entente – prévu pour 2024. Pour bénéficier de la procédure de classement simplifiée, les parties se proposent de réaliser des travaux de confortement et de s'assurer du bon état de l'ouvrage pour 2021.

Base de données d'enjeux

L'Entente poursuit une démarche interne de recensement des enjeux

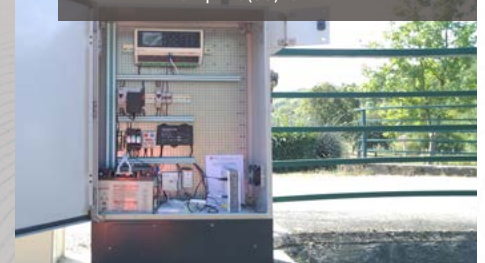
situés en zone inondable, sur le territoire du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise. Celle-ci sera progressivement étendue à l'ensemble du bassin Oise-Aisne. Les enjeux ont déjà été recensés sur une zone comprise entre Pontoise (95) et Mercin-et-Vaux, près de Soissons (02).

11 sondes renouvelées

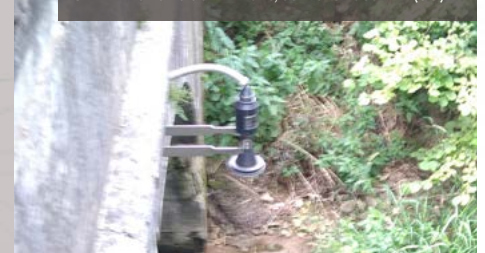
Sur 26 sondes existantes sur le réseau de mesures Oise-Aisne, 11 sondes disposaient encore d'anciennes technologies de télécommunication (RTC ou GSM) restaient à changer, notamment dans l'Aisne et la Meuse. L'opération s'est déroulée en juin et début juillet. Les nouvelles sondes ont été équipées d'une technologie

GPRS ou ADSL, selon le diagnostic préalable. ■

Armoire de Rampont (55) raccordée en ADSL



Sonde-radar à Jubécourt, sur la Cousance (55)



Digues

Avancement du classement des ouvrages

Depuis la mi-mai, les services sont à nouveau mobilisés sur le terrain, notamment sur les 35,8 km de digues sous gestion de l'Entente. L'Entente poursuit le travail en collaboration avec les bureaux d'études pour le classement des ouvrages. Ce premier marché, qui concerne un barrage et six systèmes d'endiguement, permet la réalisation d'économies d'échelles substantielles.



Poursuite du travail préalable au classement des ouvrages

L'un des sujets majeurs qui anime l'Entente est le classement des ouvrages qui lui ont été confiés en gestion, afin de se mettre en conformité avec les exigences du Décret digues (Décret 2019-895 du 28 août 2019). Le dossier de classement est un document complexe qui comporte plusieurs éléments : le rapport de visites techniques approfondies (VTA), l'étude de dangers, les données de vie de l'ouvrage, les rapports de surveillance réguliers, etc.

Le rendu des VTA par le bureau d'études a eu lieu le 12 juin 2020. Sept ouvrages sont concernés : le barrage de Proisy (02) et six systèmes d'endiguement (Creil-Nogent - 60, Rethel - 08, Verberie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, RD932 à Margny-lès-Compiègne - 60). Les rapports finalisés font état des rendus d'inspection visuelle des digues et ouvrages concernés, avec un relevé des désordres (présence de réseaux traversants, fissures dans les murets...), qui sont photographiés et cartographiés. Un avis sur l'état de l'ouvrage de protection et la gravité des désordres est également restitué.

Ce rendu des VTA constitue la première étape, avant la réalisation des études de danger qui a commencé et pour laquelle une période de six mois sera nécessaire. Le classement des ouvrages devrait être finalisé pour juin 2021.

L'Entente rencontre les différents interlocuteurs pour étudier le classement d'autres ouvrages transférés. Le 11 juin, l'Entente a ainsi rencontré les services de la DRIEE et de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise concernant le classement possible des bassins Blanche de Castille et Les Pâtis. Une réunion a également eu lieu le 9 juin avec les services de l'Entente, de l'ARC, la DREAL et la DRIEE pour échanger sur les études de danger déjà réalisées. La réflexion a notamment porté sur le niveau de protection de crues attendu.

Une démarche active de recensement des ouvrages

Pendant l'été, les services de l'Entente ont poursuivi le recensement des digues. Pour cela, un premier ciblage cartographique est réalisé avec l'aide de l'outil SIG, afin d'observer la présence de routes qui longent les rivières, et qui constituent ainsi potentiellement des digues. Le travail se poursuit ensuite par

une investigation sur le terrain. Quatre agents de l'Entente sont mobilisés pour réaliser ce travail de recensement.

Entretien des espaces verts et des ouvrages

Le marché d'entretien courant des espaces verts a été renouvelé au premier trimestre 2020. La première quinzaine de jours "post confinement" a été marquée par des rencontres avec les prestataires attributaires des différents lots. Les digues transférées fin 2019 - dont le linéaire conséquent de l'Agglomération de la région de Compiègne - ont fait l'objet d'un inventaire particulier afin de définir au plus près les besoins d'entretien (surfaces concernées par le fauchage, l'élagage, etc.) pour pouvoir passer commande auprès du prestataire. Sur plusieurs secteurs, les opérations de fauche ont été menées en juin et juillet. Des opérations spécifiques complémentaires seront menées sur certains secteurs. ■



Digue du Chemin de trente ans, avant et après entretien (Labbeville - 95)



Vallée du Sausseron

Remise en état des gabions à Valmondois

Après plusieurs consultations infructueuses, l'Entente a enfin pu mandater une entreprise pour désencombrer les ouvrages. Les travaux de remise en état des gabions à Valmondois (95) ont commencé le 24 août et ont duré environ trois semaines. Trois ravines étaient concernées : le Bois Thibaut, les Brosses et le Carrouge.

En 2019, ces talwegs avaient fait l'objet d'un programme de maîtrise du ruissellement porté par l'Entente, qui avait abouti à l'installation de quatre gabions en complément de deux déjà existants et la création de neuf fascines vivantes. Peu de temps après la fin des travaux, la commune avait subi un violent orage et [d'importantes coulées de boues étaient venues remplir les ouvrages](#) récemment achevés. Il était donc impératif de les remettre en état.

Quatre nouvelles cages de cailloux sont venues renforcer les deux gabions situés en bas du Carrouge. Sur les deux autres ravines, les ouvrages ont également été nettoyés. Au total, environ 100 m³ de terre compactée ont été retirés en amont des ouvrages et mis en décharge. Les sites ont fait l'objet d'une opération de débroussaillage. Les ravines ont été remises en état : la terre a été compactée, afin de rendre le sol homogène.



Concernant les fascines vives, les opérations de reprise seront menées à la mi-novembre. Trois des neuf fascines triples (fascines composées de trois rangées de pieux vivants) plantées l'an passé, ont bien repris et seront recépées pour favoriser les ramifications et la densité des ouvrages. Les autres fascines seront renforcées par la pose de nouveaux pieux (saules vivants coupés), entrelacés de fagots de bois.

L'opération globale s'élèvera à environ 25.000 euros HT. Elle est financée par l'Entente grâce à la contribution de ses membres financeurs de la compétence « lutte contre le ruissellement » (partie de l'item 4° du L211-7 du Code de l'environnement), dont principalement le Conseil départemental du Val d'Oise.

Jouy-le-Moutier

Indépendamment de la volonté de l'Entente, les travaux, initialement prévus à l'été, n'ont pu avoir lieu en raison d'un problème de bail agricole.

Des scénarios alternatifs sont à l'étude pour agrandir le bassin actuel, sur une parcelle non exploitée. Une prochaine rencontre sera organisée avec la CACP, le Département du Val d'Oise et la commune pour convenir d'un scénario alternatif. ■

Entretien des espaces verts

Les opérations d'entretien des espaces verts ont été menées en juin et juillet sur les différents ouvrages : le barrage du Chemin de 30 ans à Labbeville, le barrage du Moulin neuf à Presles, les bassins Blanche de Castille (Pontoise) et les Pâtis (Saint-Ouen l'Aumône).

Classement des ouvrages

Les données LIDAR, issus des relevés topographiques effectués par drone, ont permis à l'Entente de calculer les volumes libérables concernant les ouvrages Blanche de Castille et Les Pâtis. Il apparaît que l'ouvrage Blanche de Castille devra être classé comme aménagement hydraulique (volume libérable

supérieur à 50.000m³). Le cas du bassin des Pâtis est encore à l'étude.

Neuville-sur-Oise

Le rapport d'études et de proposition d'hydraulique douce a avancé pendant l'été. Une présentation intermédiaire sera proposée prochainement aux élus. ■



Digue de Senlis / Villemétrie

La première partie des travaux est achevée

La préparation du chantier, commencée à la fin du mois février, a été interrompue pendant le confinement. La phase opérationnelle a pu enfin commencer le 6 juillet. Les travaux sur la partie de la Nonette située à Villemétrie ont été achevés fin août. Sur la partie située à Senlis, ils s'achèveront en octobre, après la réhabilitation du déversoir.

Les temps forts du chantier durant l'été

• La mise "hors d'eau" du déversoir à Senlis

La mise à nu de l'ouvrage a permis d'observer les fondations et définir les travaux à mener. Un busage provisoire a été mis en place afin de continuer à alimenter le Saint-Urbain. Le débit existant a été maintenu.



Le déversoir

• Le reprofilage des digues de Villemétrie et Senlis

Les digues de Villemétrie et de Senlis ont été reprofilées au mois d'août. L'entreprise a procédé à un décaissement de la surface de la digue, puis à une recharge en matériaux drainant (cailloux). La pose d'un géotextile vient étancheifier la digue. Un remblai en terre végétale a été réalisé à Villemétrie.



Reprofilage de la digue de Senlis

• La pose des palplanches à Villemétrie et Senlis

Les palplanches ont été enfoncées par vibrofonçage dans la digue sur un linéaire total d'environ 700m et sur près de 4 mètres de profondeur, pour assurer l'étanchéité de la digue. La pose a dû être interrompue aux abords du déversoir, pour éviter tout endommagement de sa structure, qui pourrait être causé par les vibrations de l'opération de vibrofonçage. Il faudra donc attendre que le confortement du déversoir soit réalisé, à la mi-octobre, pour pouvoir alors achever la pose des palplanches et le reprofilage de la digue. ■



Vibrofonçage des palplanches

Poursuite du chantier à Senlis : les prochaines étapes

• Le confortement du déversoir

Les travaux de confortement du déversoir, décrits ci-dessus, seront réalisés vers mi-septembre, pour une durée d'opération comprise entre 15 jours et un mois.

• Achèvement de la pose des palplanches aux abords du déversoir et du reprofilage de la digue

Une recharge en terre végétale et l'ensemencement resteront ensuite à réaliser. ■

PARTENAIRES ET
FINANCEURS



Voire
collectivité
de proximité



sanef



Senlis
Sud Oise
Communauté de Communes

Digue de Senlis / Villemétrie

La spécificité des travaux concernant le déversoir



Le déversoir de la Nonette

La déversoir, un ouvrage classé Monument historique

Le déversoir est classé Monument Historique depuis 2016 du fait de ses fondations d'époque, estimées au 17^{ème} siècle. Pour cette raison, les travaux de restauration font l'objet d'une étroite concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, la DRAC et la DREAL.

Les travaux de réhabilitation

Le soubassement en pierre de taille sera restauré, et les pierres seront rejointoyées par une entreprise spécialisée dans la réhabilitation des monuments historiques. La partie en béton, datée de la 2^{nde} guerre mondiale, sera nettoyée et les fissures seront comblées. Une réhausse en pierre de taille sera nécessaire (30 cm environ). À l'intérieur, du béton sera coulé pour stabiliser l'ouvrage. La majeure partie sera ensuite recouverte de terre végétale.

Le déversoir sera remis en eau à l'issue des travaux. Des enrochements seront installés dans l'axe d'écoulement vers le Saint-Urbain, qui conservera le même débit qu'avant travaux. ■



Une lettre d'information

L'Entente a mis en place une lettre visant à informer les riverains et partenaires du bon avancement des travaux.

[Les lettres sont téléchargeables](#)

sur le site internet de l'Entente (#1-juin et #2-septembre), dans la rubrique documentation.



Bientôt un système d'alerte

[Une étude hydrologique](#) a été lancée au printemps 2020 pour la définition des seuils d'alerte. Une sonde temporaire a été installée pour recueillir les fluctuations des niveaux d'eau dans Senlis. La restitution de la modélisation est prévue pour le mois d'octobre. Le système d'alerte devrait être opérationnel à l'automne. ■



Réserve de l'Ois'Eau

Nouveau plan de gestion : bilan et prospective

Le 23 juin, les élus du comité syndical ont délibéré en faveur du nouveau plan de gestion de la réserve de l'Ois'Eau. Le site est reconnu d'un grand intérêt écologique, notamment concernant la faune aviaire. La réserve fait d'ailleurs partie des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de l'Oise ("Boucle de Pontpoint"). Le Conseil départemental de l'Oise soutient à ce titre l'Entente dans sa démarche de préservation et de valorisation du site.

Un bilan positif

Le premier plan, mis en œuvre à partir de 2012, a fait l'objet d'un bilan positif.

Concernant l'avifaune, les observations réalisées en période printanière ont témoigné de la présence d'espèces remarquables voire rares, telles que les Sternes, Gravelots, ou anatidés. L'un des enjeux du futur plan de gestion sera de favoriser la nidification de ces espèces en mettant en œuvre des conditions propices.



La Grande Aigrette, espèce remarquable, est observable sur la réserve



Epipactis des marais

Concernant la flore, de nombreuses espèces patrimoniales ont été recensées (*Epipactis des Marais*, *Epipactis pourpre*, *Aristolochie clématite*, *Chlore perfoliée*, *Scirpe des laces*, *Orchis négligé*, *Orchis pyramidale*), appartenant surtout aux zones de bas-marais.

Enfin, le site accueille quelques espèces remarquables d'orthoptères (Grillon bordelais et Grillon d'Italie notamment).

Les objectifs du nouveau plan

Le nouveau plan de gestion répond à plusieurs objectifs à travers un programme d'actions et de travaux :

- gérer les habitats et les espèces** (extension des roselières, restauration d'îlots et plages de galets pour favoriser la reproduction...)

- entretenir le site** (gestion des espèces envahissantes, fauche, lutte contre les espèces nuisibles)

- procéder à des inventaires** (suivi de la population des oiseaux, de la fréquentation des orthoptères, du maintien des plantes rares et remarquables...)

- permettre la mise en œuvre d'actions pédagogiques** (création de deux observatoires, renouvellement de la signalétique)

- procéder à un suivi scientifique.** ■

[+ d'infos sur la réserve de l'Ois'Eau et l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie](#)



Les ruchers ont repris leur quartier d'été

Comme chaque année, quatre ruches ont été installées fin avril dans l'enceinte de la réserve de l'Ois'Eau, jusqu'à l'hiver. ■

La réserve écologique de l'Ois'Eau





PAPI Verse

Présentation de l'étude pour l'élargissement de franchissements dans Guiscard

Le 9 juillet, le bureau d'études Ingetec a présenté aux élus des communes de Guiscard, Berlancourt et Beaugies-sous-Bois le rendu de l'étude pour l'installation de ponts cadres et la création d'un bras de décharge de la Verse dans Guiscard.

Trois ponts existants situés sur le ru de Fréniches constituent des freins à l'écoulement et seront élargis par la pose des ponts-cadres. Un reprofilage sera effectué en amont et en aval, afin de veiller à redonner de la pente pour faciliter l'écoulement.

Un bras de décharge sera créé, sur la Verse de Guivry, permettant d'apporter un débit supplémentaire de 3,7m³/seconde en débit, qui pourrait réduire d'environ 10 cm le niveau de la ligne d'eau, et faciliter les écoulements. Les travaux sont programmés à partir de mai 2021. À ce stade, l'avant-projet définitif est en cours de rédaction.

La rencontre a permis d'aborder également le calendrier concernant les projets d'ouvrages de Beaugies-sous-Bois et de



Sondages géotechniques, le 16 juin



Réunion en mairie de Guiscard, le 9 juillet

Berlancourt. L'enquête publique est prévue à partir du mois d'octobre. Selon l'évolution du dossier, l'arrêté préfectoral pourrait être délivré vers le mois de mars 2021. S'en suivra une phase de consultation des entreprises avant le lancement des travaux, souhaité à l'été 2021. Les problématiques de maîtrise foncière ont également été abordées et les échanges se poursuivent avec la SAFER, la profession agricole et les propriétaires. ■

[+ d'infos sur le PAPI Verse](#)



Appilly : début des études

Le 15 juin, l'Entente Oise-Aisne a reçu le mandat officiel des Préfets de l'Aisne et de l'Oise, afin de lancer une étude "visant à proposer des solutions de nature à réduire l'ampleur des phénomènes de crues régulièrement observés à Appilly" (60), suite à l'[inondation persistante qui a frappé la commune](#), située entre Chauny et Noyon, en février et mars 2020. Appilly a d'ailleurs bénéficié de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Une réunion de lancement a eu lieu le 10 septembre en présence des différents services et élus concernés. L'Entente conduira cette étude en interne. Toutes les pistes seront étudiées au regard de la "boîte à outils" dont dispose l'Entente. La problématique du ruissellement a notamment été soulevée et la structuration de ladite compétence sur le territoire Noyonnais. La restitution de l'étude est attendue pour février 2021. ■



Réunion à Appilly le 10 septembre, en présence de la Député de l'Oise (Mme Bureau Bonnard), de conseillers départementaux de l'Oise (Mme Colin, M. Guinot, Mme Jorand), du Sous-Préfet de l'Oise (M. Vicat), des délégués à l'Entente (M. Basset et M. Delavenne), des élus locaux et des services (DDT, DREAL, VNF, collectivités).

Des diagnostics de vulnérabilité sur le Noyonnais

Les 12 et 13 août dernier, plusieurs habitations situées à Noyon et au hameau de Beines, à Guiscard, ont fait l'objet d'une campagne de diagnostics de vulnérabilité aux inondations. Cette démarche constitue l'une des actions du PAPI Verse (60). Il s'agit d'encourager les habitants qui restent soumis au risque d'inondation, malgré les différentes opérations réalisées au titre du PAPI (réouverture de la Verse, ouvrages...), à procéder à des travaux de protection individuelle. ■



Dérèglement des seuils à Hirson Mise en oeuvre du plan de gestion

En raison de la présence d'une espèce végétale protégée, la Dorine à feuilles alternes, recensée lors des études préalables aux travaux de dérèglement des seuils Pasteur et Moulin vert à Hirson, l'Entente met en place des mesures compensatoires conformément à l'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général. Ces mesures sont réalisées avec l'appui scientifique du Conservatoire botanique national de Bailleul et du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France. La convention a été délibérée en juin 2020.



La Dorine à feuilles alternes

L'Entente est engagée à la restauration de zones humides favorables à l'implantation de la Dorine à feuilles alternes sur deux parcelles à Hirson et deux autres à Saint-Michel (lieu-dit du Pré Patou). Pour cela, une convention de partenariat lie l'Entente, les deux communes concernées et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

Le Conservatoire réalisera le plan de gestion, financé par l'Entente, et mènera des actions d'études, de préservation, de gestion et de valorisation des milieux naturels sur les parcelles concernées.

Au titre de ces mesures d'accompagnement, l'antenne Thiérache du CPIE des Pays de l'Aisne (Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement) a réalisé plusieurs soirées d'étude entre mai et octobre pour l'inventaire des papillons de nuit sur le site du site du Petit Taillis, à Hirson. Ces soirées ont permis de faire la découverte d'espèces particulièrement rares dans la région (*Aplocera*, *Ichneumon nocturne*, *Limoniidae...*).

Les travaux d'inventaire des espèces faunistiques et floristiques dans leur ensemble participeront à établir un état écologique actualisé du site. Ce diagnostic écologique est le préalable nécessaire à l'écriture et la mise en place du plan de gestion, garant de la biodiversité du site et de la bonne fonctionnalité de ces zones humides. ■



Le papillon de nuit *Aplocera*

Premiers résultats du suivi piscicole

Les seuils constituaient un obstacle à la libre circulation des poissons. Un partenariat a été mis en place avec l'Agence française de biodiversité pour réaliser une étude et un suivi génétique sur le peuplement piscicole de la rivière Gland, afin d'observer les bénéfices attendus de la suppression des seuils.

Ce programme de recherche est mené par le CNRS et l'Agence française de biodiversité, en partenariat avec la Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FAPPMA). Des prélèvements ADN sur plusieurs espèces de poissons, en amont et en aval des seuils avant leur dérèglement, ont été effectués.



Hotus prélevé lors de la pêche du 3 juin

Le 3 juin, un an environ après le dérèglement des seuils, la FAPPMA a procédé à de nouveaux prélèvements, en amont et en aval, afin de suivre l'évolution du peuplement piscicole.

Les premiers résultats de la pêche électrique se sont montrés très encourageants et témoignent de l'efficacité des travaux. De nombreux Hotus ont été capturés en amont des anciens ouvrages. Cette espèce, réputée pour ses migrations et ses déplacements en banc dans les eaux à courant vif, était absente lors des pêches de sauvetage et n'était pas connue des pêcheurs sur le Gland. Un grand nombre d'Ombrets ont également été capturés, dont la présence était pourtant éparse avant les travaux. Les premiers résultats de ce suivi piscicole sont donc tout à fait positifs. ■

Ruissellement

Visite de terrain suite aux fortes pluies de juin et priorisation des interventions



Le vendredi 26 juin, de fortes pluies ont frappé les communes de Chelles, Hautefontaine et Jaulzy, situées sur le territoire de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise (60). Une pluviométrie comprise entre 40 et 80 mm a été mesurée, selon les communes. L'Entente se mobilise sur le terrain au côté des élus. Une réunion de priorisation des interventions a eu lieu le 11 septembre.

Les services de l'Entente et M. Superbi, 1^{er} vice-président de la communauté de communes des Lisières de l'Oise (CCLO) et délégué à l'Entente, se sont rendus dans les différentes communes concernées début juillet pour constater sur le terrain les conséquences des phénomènes de ruissellement, ainsi qu'à Autrêches, commune également marquée antérieurement.

Suite aux multiples demandes en matière de gestion du ruissellement qui émanent sur ce territoire, une rencontre a eu lieu le 11 septembre avec plusieurs maires et les représentants de la CCLO, dont sa présidente Mme Valente, afin de prioriser les interventions. L'arbitrage devra aussi intégrer les conclusions de l'étude réalisée par le SMOA sur le bassin du ru de Berne, à Pierrefonds : la commune a reçu en juin l'arrêté de DIG lui permettant de mettre en œuvre les travaux, avec un phasage prévisionnel sur quatre ans.

Il a été conclu que l'arbitrage serait mené en commission par les élus de la CCLO, en tenant compte des enjeux concernés par commune et de l'avancement des dossiers. Des solutions pratiques et rapides à mettre en œuvre dès



que possible seront recherchées dans certaines communes (aménagements temporaires), et dans l'attente d'actions pérennes nécessitant un programme d'aménagement dédié.

Pour rappel, la Communauté de communes des Lisières de l'Oise a transféré en septembre 2019 la compétence de gestion du ruissellement à l'Entente (partie de l'item 4^o du L.211-7 du Code de l'environnement).

Bitry / Saint-Pierre-lès-Bitry

La concertation agricole aboutit

La concertation agricole conditionne le début de la seconde phase des travaux de gestion du ruissellement, prévue sur un talweg situé à l'interface entre Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry.

Après une phase de concertation avec les propriétaires des terrains agricoles, seule une convention reste en attente

de signature prochaine. Pour rappel, ces conventions, établies entre l'exploitant, le propriétaire et l'Entente, concernent l'entretien des ouvrages et l'indemnisation liée à l'occupation du sol (perte de récolte). Elles sont annexées au dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) pour instruction par les services de l'Etat. ■

Début de la concertation agricole à Attichy

Les différents ouvrages prévus dans le programme d'hydraulique douce ont été présentés le 22 janvier aux élus de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise (CCLO), de la commune et à l'Agence de l'eau.

La concertation agricole commence avec les différents propriétaires et exploitants situés sur le bassin versant du ru de Milleville.





Aizelles

Rendu de l'étude concernant le ru de Fayau

La réunion de démarrage de la maîtrise d'œuvre, par le cabinet Ingetec, a eu lieu le 27 mai 2020. Les travaux, qui seront menés à Aizelles, visent à réduire le risque d'inondation sur le ru de Fayau, actuellement canalisé dans un lit étroit en traversée urbaine.

Les travaux permettront de doubler la largeur du cours d'eau. Un lit d'étiage sera créé afin de rendre au ru une capacité de transit plus importante. Ces travaux impliqueront d'empiéter sur la voirie et de déplacer certains réseaux. Pour cela, des études complémentaires ont été menées cet été :

- Études géotechniques et diagnostics structurels concernant les passerelles et les maisons proches du lit mineur du ru,
- Une étude de localisation des réseaux,
- Un diagnostic des enrobés (pour la suite à donner au retrait des matériaux).

Le maître d'œuvre a intégré les résultats de ces études dans le projet et les travaux sont prévus pour 2021. ■



Le ru de Fayau



Sous-bassins de la Cousances et de l'Aire

Études de gestion du ruissellement

La Chambre d'Agriculture de la Meuse a été mandatée par l'Entente pour la réalisation d'études-diagnostic sur les sous-bassins de la Cousances et de l'Aire. A Rarécourt, la concertation agricole se poursuit autour du programme d'hydraulique douce. Concernant Aubreville, la première version de l'étude vient d'être livrée.

Rarécourt :

Poursuite de la concertation agricole sur le programme de gestion du ruissellement

L'Entente a engagé une phase de concertation avec le milieu agricole. Après une phase de rencontres individuelles concernant le programme d'hydraulique douce, des modifications ont déjà été apportées au futur programme sur la base de ces échanges.

Une réunion sera programmée afin de rencontrer les nouveaux élus et présenter l'avancée du projet.



Coulée de boue à Rarécourt

Aubreville :

Première restitution de l'étude

La chambre d'agriculture de la Meuse a rendu son étude-diagnostic concernant Aubreville, pour des problématiques de ruissellement concernant les sous-bassins de la Cousances et de l'Aire. L'Entente, en tant que maître d'ouvrage, a fait part de ses différentes remarques, avant une restitution prochaine de l'étude aux élus et aux partenaires financiers (Agence de l'eau Seine-Normandie et région Grand Est). ■



3 questions à Éric ROMMELFANGEN

Arrivé le 1^{er} septembre 2020 en qualité de secrétaire général à l'Entente Oise-Aisne, son expérience professionnelle lui permet, à 51 ans, de reprendre un poste qui revêt une dimension transversale, autour des finances, des marchés publics et des ressources humaines.

Entente Oise Aisne : Quelle est votre parcours professionnel ?

Eric Rommelfangen : Je viens de la commune de Lamorlaye, commune de 9.000 habitants dans l'Oise, où j'ai exercé pendant un an la mission de directeur des finances et de la commande publique. Auparavant, j'ai occupé un poste similaire à Coupvray, en Seine-Marne, pendant quatre ans. Mon parcours professionnel diversifié tout au long de ma carrière m'a permis de me forger une expérience solide dans différentes strates de collectivités, mais également dans le privé, en cabinet de conseil auprès des collectivités locales. En matière de finances, j'ai été notamment chargé de l'élaboration des budgets, de leur exécution et du suivi budgétaire, de la mise en œuvre de procédures comptables et financières, de la réalisation d'analyses rétrospectives et de programmation pluriannuelles... Concernant la commande publique, je suis en capacité d'intervenir sur toute la chaîne de travail, de l'analyse des besoins au choix de la procédure, en passant

par la rédaction des pièces du marché, la gestion de l'attribution, le lien avec le contrôle de légalité et le suivi financier.

EOA : Qu'est-ce qui vous a motivé pour candidater à l'Entente ?

E.R. : Tout d'abord, le profil de poste m'a plu par sa polyvalence ; notamment ses volets finances et marchés publics, qui correspondent à mon cœur de métier. Ensuite, je suis intéressé par le champ d'activité de l'Entente et le fait que ce soit un syndicat mixte. J'ai eu l'occasion de travailler dans un syndicat mixte dans la Drôme qui était, entre autres, en charge de l'entretien des rivières. J'avais beaucoup apprécié. En tant que syndicat à la carte, la diversité des compétences de l'Entente, de ses membres et de ses financements avec la mise en œuvre de la GEMAPI en font une structure particulièrement intéressante. Enfin, le volet management est également important à mes yeux, puisque je dirige le service administratif composé de trois autres agents en charge respectivement de la commande

publique, de la comptabilité, et des ressources humaines et support.

EOA : Quels seront vos premières actions ?

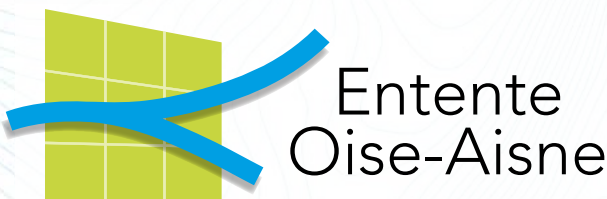
E.R. : Je vais commencer par étudier de près la structure des budgets et les autorisations de programme en cours concernant les chantiers importants de l'Entente. Une attention sera aussi portée sur les procédures internes d'élaboration et de suivi de l'exécution des marchés publics avec comme objectifs d'assurer le respect des clauses contractuelles et de prévenir d'éventuelles difficultés. Ensuite, j'aurai à mettre en œuvre une comptabilité analytique pour les différentes compétences exercées par l'Entente et à élaborer des tableaux de bord. Ce travail devra permettre, en outre, de développer et de faciliter la communication financière de l'Entente et mieux anticiper les besoins à long terme. ■

Reprise des séances de sensibilisation des classes de CM1 et CM2

L'Entente Oise-Aisne réalise des interventions dans les écoles des communes du bassin versant de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents. Ces séances pédagogiques, destinées aux élèves de CM1 et CM2, permettent d'acquérir des bases sur le risque d'inondation et les bons réflexes à adopter en cas de crue soudaine. Un temps ludique est aussi organisé autour du jeu de l'Oie « Crue & d'Eau », créé par l'Entente Oise-Aisne en 2017.



L'intervention est gratuite et est organisée sur demande auprès de l'Entente, en concertation entre les élus locaux et les enseignants concernés. Renseignements : service communication de l'Entente : communication@oise-aisne.fr ou 03 44 38 83 84 - Cécile Strippe.



Etablissement public territorial de bassin

11 cours Guynemer / 60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 38 83 83 / entente@oise-aisne.fr / oise-aisne.net



Directeur de la publication : Gérard Seimille

Directeur de la rédaction : Jean-Michel Cornet

Rédacteur en chef : Cécile Strippe

Crédits photos : Entente Oise-Aisne sauf mention contraire

Création graphique : Entente Oise-Aisne

FACEBOOK : @EptbOise

TWITTER : @EptbOise